

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET PATRIMONIALES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 2/06

OBJET : Budget primitif 2010 : Assurances, primes et sinistres relatifs aux services départementaux.

- Cantons : sans objet

RÉSUMÉ : Le présent rapport concerne les propositions budgétaires pour 2010, relatives au programme "assurances, primes et sinistres".
La part la plus importante de ce programme, dont le montant total proposé est de 2 181 900 €, a trait au paiement des primes d'assurance (polices responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile). Une autre partie de ce programme est relative aux avances sur sinistres concernant les bâtiments départementaux et les véhicules.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du programme "moyens des services / assurances, primes, sinistres"

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Assurances accidents du travail et protection juridique	571 700
Assurances diverses	1 018 200
Assurances véhicules	500 000
Sinistres bâtiments départementaux	60 000
Sinistres véhicules	32 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	2 181 900

Le montant total de l'enveloppe est réparti entre les primes d'assurance (A) et les avances pour sinistres (B) de la manière suivante :

A – PRIMES D'ASSURANCES

A- 1) Assurances accidents du travail et protection juridique des agents

Cette opération, d'un montant total de 571 700 €, correspond aux contrats d'assurance dont les caractéristiques sont présentées ci-après :

Assurance accidents du travail

La police d'assurance risques statutaires garantit les risques décès et accident du travail pouvant toucher le personnel départemental.

Ce contrat a été renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2010, à la suite de l'attribution du marché à la compagnie CNP.

Assise sur le traitement de base, cette prime évolue en fonction de la valeur du point d'indice et du nombre d'agents.

Le montant de la prime pour l'année 2010 est estimé à 561 700 € contre 491 500 € au budget primitif 2009, cette augmentation étant due, cette année encore, à l'intégration de nouveaux personnels dans le cadre de la décentralisation.

Protection juridique

La police d'assurance protection juridique garantit la prise en charge de la défense pénale des agents et des élus départementaux en cas de poursuites pénales engagées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au sein du Département.

Ce contrat a été renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2010, à la suite de l'attribution du marché à la compagnie PNAS – AREAS.

Pour l'année 2010, la prévision de prime relative à la protection juridique des agents et des élus du Département est établie à 10 000 €, contre 11 430 € au budget primitif 2009.

A-2 – Assurances diverses

Cette opération, d'un montant total de 1 018 200 €, concerne les primes relatives aux polices suivantes :

Assurance "dommages aux biens" et "tous risques exposition"

La police "dommages aux biens" garantit les bâtiments et biens immobiliers dont le Département est propriétaire, locataire et/ou occupant, ainsi que leur contenu. Les œuvres d'art font l'objet de garanties particulières dans le cadre d'un contrat "tous risques exposition".

L'estimation du montant de ces primes d'assurance pour 2010 s'élève à 592 000 € soit une enveloppe comparable à celle de 2009 (598 800 €).

Responsabilité civile

La police responsabilité civile garantit l'activité du Département et des services départementaux.

La prime correspondante est calculée à partir de la déclaration du budget de fonctionnement faite par le Département.

Pour 2010, le montant annuel total estimé de la prime s'élève à 425 000 €, incluant la garantie particulière "dommages matériels causés aux assistantes familiales".

Le montant prévu au BP 2009 était de 475 000 €.

La renégociation du marché d'assurance a eu pour effet de diminuer la cotisation. Toutefois, l'assureur en responsabilité précédent a émis une forte régularisation de prime pour l'année 2008 dont le règlement a pu être réalisé en partie en 2009.

Aussi, le montant de 425 000 € proposé au BP 2010 comprend la prime 2010, la régularisation de prime pour l'année 2009 et le reliquat de la régularisation de prime 2008.

Risques spéciaux "DGAS"

Cette assurance dommages aux biens se rapporte aux prothèses auditives d'enfants confiés aux services de l'Aide sociale à l'Enfance.

Pour 2010, le montant annuel total estimé de la prime s'élève à 1 200 €, identique à celui de 2009.

A-3-Assurances véhicules

Cette opération concerne la police d'assurance relative au parc automobile des services départementaux et au parc automobile de la Direction Départementale de l'Équipement, ce dernier faisant l'objet d'un remboursement intégral proposé en recettes.

Ce contrat a été renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2010, à la suite de l'attribution du marché à la compagnie SMACL.

Le montant prévisionnel de la prime pour l'exercice 2010 s'élève à 500 000 € contre un volume de crédits de 562 000 € ouvert au budget primitif 2009. La renégociation du marché et la sinistralité ont permis de diminuer le montant prévisionnel de cette prime.

La prime d'assurance pour les véhicules mis à disposition des collèges est prévue au sein du programme "collèges publics".

B – AVANCES POUR SINISTRES

B-1- Sinistres bâtiments départementaux

Pour 2010, c'est un crédit global de 60 000 €, identique à 2009, qui vous est proposé pour le règlement des avances pour sinistres, se répartissant de la manière suivante :

- entretien et réparation de bâtiments.....55 800 €
- fournitures de petit matériel et mobilier, équipements et vaccins.....4 200 €

Par ailleurs, je vous précise qu'en ce qui concerne les sinistres des collèges, la prévision des dépenses correspondante vous est proposée au sein du programme "collèges publics".

B-2- Sinistres véhicules

En vue de permettre l'avance des réparations des véhicules départementaux, avant indemnisation par l'assureur, je vous propose de doter cette opération d'un montant de crédits de 32 000 € pour 2010, soit un montant identique à celui de 2009.

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Remboursement d'assurances véhicules Dépt/SDM	230 000
Remboursement assurances de dommages	15 000
Total de l'enveloppe de recettes 2010	245 000

1) Remboursement d'assurance (véhicules)

Cette opération, d'un montant de 230 000 €, correspond au remboursement par la Direction Départementale de l'Équipement, de la prime relative à l'assurance de son parc automobile.

2) Remboursement assurance (dommages aux biens)

Cette opération, d'un montant de 15 000 €, concerne les prévisions de recettes correspondant aux indemnités pour sinistres sur les bâtiments départementaux.

III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
Sinistres bâtiments départementaux – travaux et mobiliers	25 400	25 400
Total de l'AP de dépenses 2010	25 400	25 400

Cette opération, d'un montant de 25 400 €, équivalent à celui de 2009, concerne les bâtiments départementaux (services départementaux, bâtiments sociaux, bâtiments divers) à l'exception des collèges, et correspond aux avances pour sinistres nécessaires aux :

- travaux immobiliers, dont la prévision s'établit à 5 000 €
- remplacement de matériels et mobiliers, estimés à 20 400 €

En ce qui concerne les collèges, ces dépenses vous sont proposées au sein des programmes "Collèges publics / Autres investissements" et "Collèges publics / Équipements matériels et mobiliers" présentés par ailleurs.

En conclusion, je vous propose d'approuver, pour les dépenses d'investissement, la création de l'opération 2010 "Sinistres bâtiments départementaux – travaux et mobiliers".

Les propositions d'inscriptions de crédits d'investissement comme de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport "Projet de budget primitif pour l'exercice 2010".

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 2/06 des rapports soumis à la commission
n° 2 - Administration Générale et Personnel

Rapporteurs : M. BENARD
Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

M. BERNHEIM
Commission n° 7 - Finances

Séance du 29 Janvier 2010

OBJET : Budget primitif 2010 : Assurances, primes et sinistres relatifs aux services départementaux.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Sur le programme "moyens des services / assurances, primes, sinistres"

Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Sinistres bâtiments départementaux – travaux et mobiliers	25 400
Total de l'AP de dépenses 2010	25 400

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

